

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

41. Projet installation Ombrières Photovoltaïques à Vaudry – Convention avec le SDEC

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8 relative à l'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la proposition spontanée pour l'exploitation d'ombrières photovoltaïque déposée par SEE YOU SUN ;

Vu l'appel à projet publié le 29 février 2024 ;

CONSIDERANT la proposition spontanée de SEE YOU SUN, en lien étroit avec son partenaire SDEC ENERGIE, en date du 19 février 2024, de réaliser et exploiter des ombrières photovoltaïques sur le parking Vaudry par le biais d'une société de projet qu'ils créeront prochainement.

CONSIDERANT que ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune :

- il permet de participer à la transition énergétique en produisant localement de l'énergie renouvelable,
- il permet d'apporter un ombrage et une protection contre les intempéries aux usagers du parking,
- il permet à la commune de bénéficier d'une électricité renouvelable à un coût maîtrisé dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

CONSIDERANT que pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités économiques, la commune a publié

un appel à candidature sur la période du 29 février au 29 mars 2024.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONSIDERANT qu'aucune candidature n'a été déposée au terme de cette publicité.

Il est proposé de mettre à disposition le parking par convention dans les conditions suivantes :

- La société bénéficiaire utilisera le parking pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières afin de produire et commercialiser de l'électricité, à l'exclusion de tout autre usage,
- La société bénéficiaire est responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'installation,
- La convention est conclue pour une durée de trente ans à compter de la mise en service de la centrale,
- La redevance annuelle d'occupation du domaine public versée par la société bénéficiaire à la commune s'élève à 1 €,
- A l'expiration de la convention, la commune aura le choix entre :
 - o Soit récupérer l'ensemble de l'installation,
 - o Soit demander à la société bénéficiaire de déposer la centrale et remettre en état le parking,
 - o Soit négocier avec la société bénéficiaire une prorogation de la convention faisant l'objet des présentes.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 14 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer une convention d'occupation temporaire pour le parking, ne pouvant excéder 30 ans, avec la société de projet créée par See You Sun et son partenaire le SDEC Energie.
- De fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 1 €
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45

